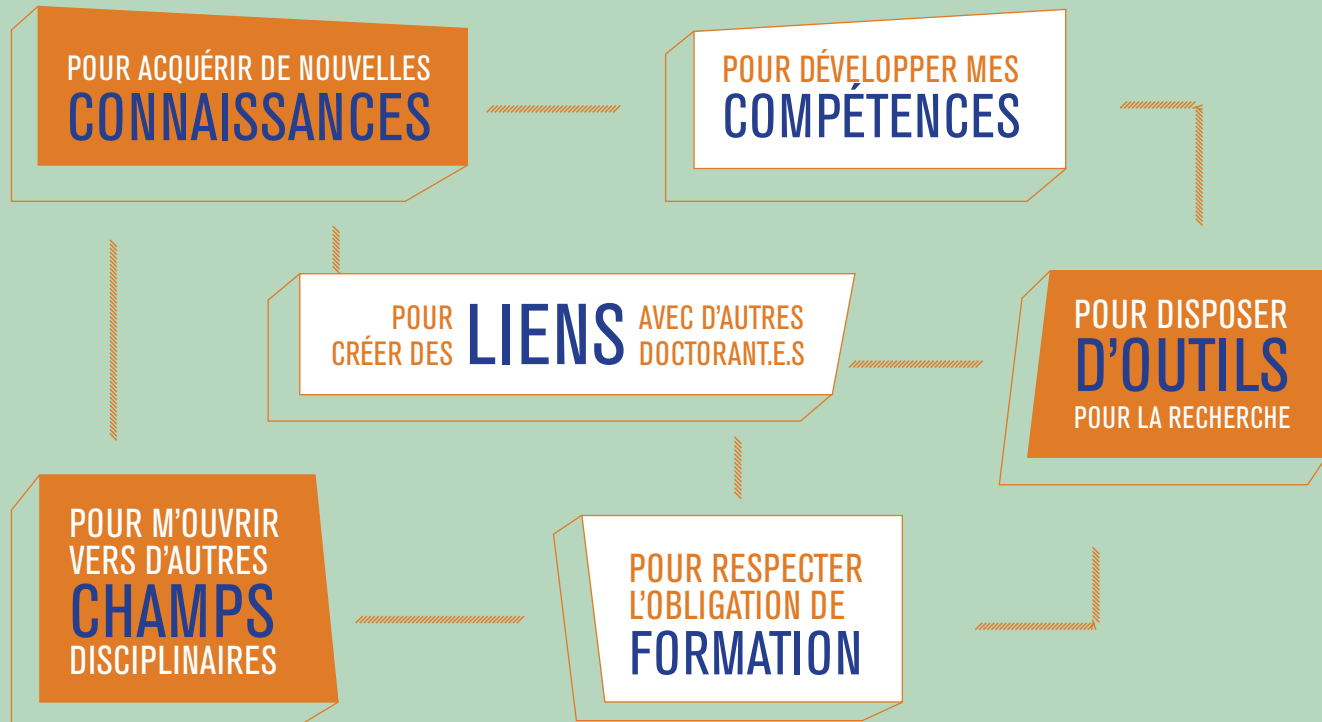




GUIDE DES
FORMATIONS DOCTORALES
2019/2020

POURQUOI ME FORMER ?



COMMENT LES FORMATIONS SONT-ELLES RÉPARTIES ?

100 HEURES DE FORMATION

■ Je réalise au minimum les 100 heures de formation conformément à la convention individuelle de formation (CIF).

4 CATÉGORIES DE FORMATIONS

OUTILS DE LA THÈSE

SÉMINAIRES (DISCIPLINAIRES OU TRANSDISCIPLINAIRES)

COMPÉTENCES RELATIONNELLES, ORGANISATIONNELLES, MANAGÉRIALES

COMPÉTENCES PROPRES AU MÉTIER DE CHERCHEUR/ ENSEIGNANT

SCIENTIFIQUES (50 HEURES)

PROFESSIONNALISANTES (50 HEURES)

COMMENT ÇA SE PASSE ?

QUI ORGANISE ?

- Mon école doctorale
- La Direction de la Formation Doctorale
- D'autres services : CIPE, Geforp
- Mon laboratoire
- Des organismes autres qu'AMU

COMBIEN D'HEURES DE FORMATION DOIS-JE SUIVRE ?

- 100 heures a minima sont obligatoires, avec la possibilité de faire davantage en fonction de mes besoins et / ou du règlement intérieur de mon école doctorale.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les doctorant.e.s d'AMU
- Les docteur.e.s d'AMU (public non prioritaire)

OÙ TROUVER LA LISTE DES FORMATIONS ?

- Via mon profil personnel dans ADUM
- Sur le site internet du Collège doctoral
- Sur des sites extérieurs à l'université

À QUEL MOMENT ?

- Tout au long de la thèse, en fonction des besoins.

QUAND EST-CE QUE JE ME FORME ?

1^{ÈRE} ANNÉE DE THÈSE

- Je m'inscris en doctorat.
- Je signe ma **convention individuelle de formation**.



2^E ANNÉE DE THÈSE

- J'assiste à des formations, je participe à des workshop, des colloques...



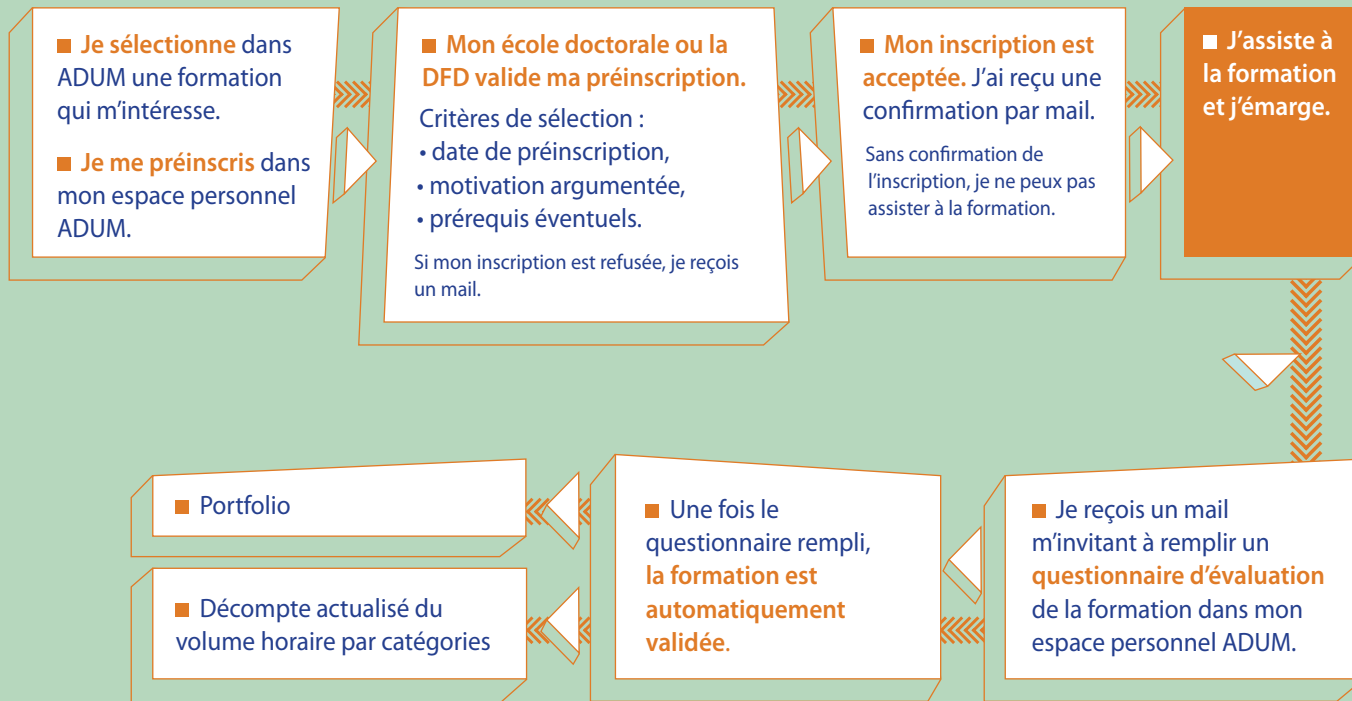
- **Mon portfolio est actualisé** par l'ensemble des actions de formation reconnues par mon école doctorale.

3^E ANNÉE DE THÈSE

- J'ai réalisé mon **obligation de 100 heures de formation**, je dispose d'un des prérequis pour soutenir ma thèse.

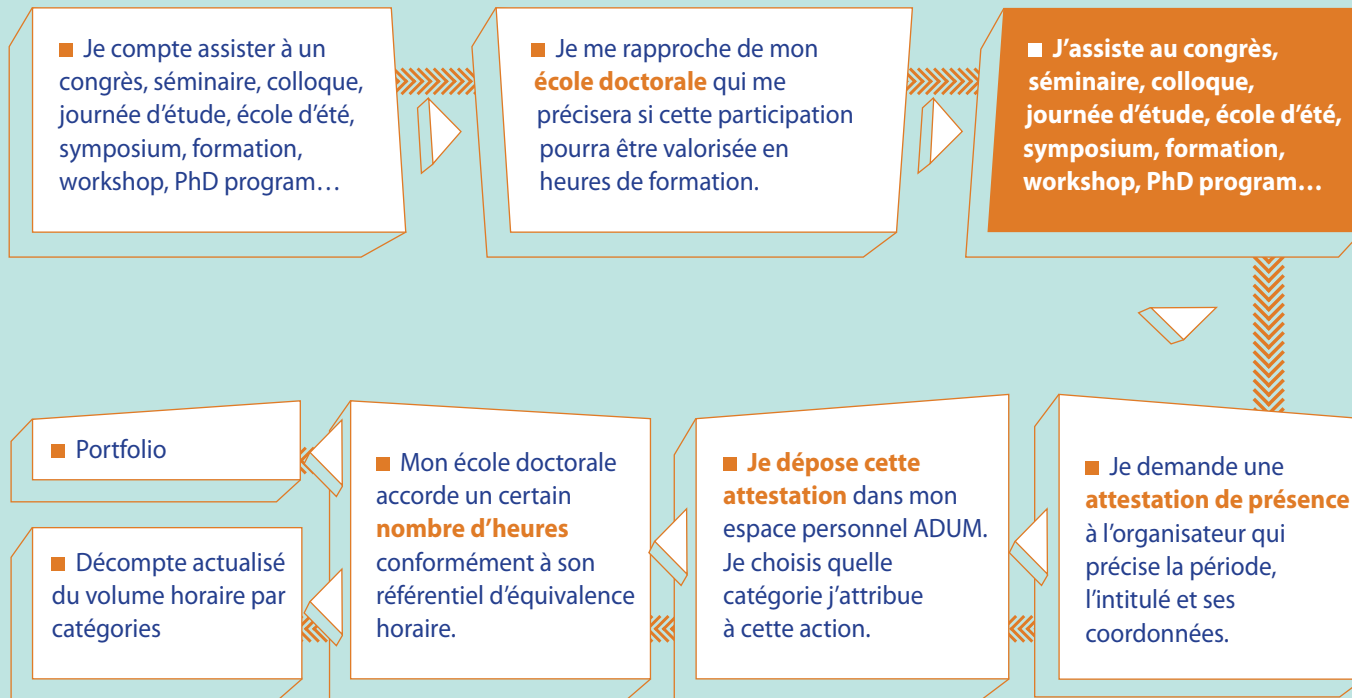


J'ASSISTE À UNE FORMATION DISPONIBLE DANS LE CATALOGUE ADUM



J'ASSISTE À UNE FORMATION HORS CATALOGUE

(CONGRÈS, COLLOQUE, JOURNÉE D'ÉTUDE, ÉCOLE D'ÉTÉ, PHD PROGRAM...)



BON À SAVOIR

■ EN CAS D'ABSENCE OU DE DÉSISTEMENT

Je préviens l'organisateur le plus rapidement possible afin de permettre à d'autres doctorants de bénéficier d'une place.

Au bout de trois absences non justifiées, je ne suis plus prioritaire (pour les formations catalogue).

■ Y A-T-IL DES FORMATIONS OBLIGATOIRES ?

Oui, pour tou.te.s, sur l'intégrité scientifique et l'éthique de la recherche.

Oui, pour certain.e.s, selon leur école doctorale de rattachement.

■ JE SUIS EN CONTRAT CIFRE

Je me rapproche de mon école doctorale.

■ JE RÉALISE UNE MISSION DE DIFFUSION ET VALORISATION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Je dois suivre une formation dédiée à la médiation scientifique.

Je prends contact avec la cellule de la culture scientifique.

■ JE RÉALISE UNE MISSION D'ENSEIGNEMENT

Je dois suivre la formation à la pédagogie dispensée par le CIPE (s'inscrire sur Geforp).

■ JE VEUX PARTICIPER À UNE FORMATION CATALOGUE

C'est gratuit.

C'est au choix.

■ J'AI FAIT UNE CÉSURE

Cette expérience peut être valorisée en heures de formation.